**Compte rendu du Comité départemental CSD59 du 27 avril 2022**

**Relevé de décisions**

* **Elections Pro 2022 :**

Présentation du power point du CDG.

Il est recommandé de faire un 1er point sur les listes avant le 30/06/2022 afin de pouvoir anticiper à la rentrée.

Pour éviter le rejet de bulletin ou éviter la confusion, voir à un format différend du bulletin de vote et de la profession de foi, voir à indiquer dessus « ceci n’est pas le bulletin de vote ».

Nommer des camarades experts afin de former à l’interne les candidats à l’instance, impliquer les suppléants dans le travail de suivi des dossiers. Donner la charte des élus et mandatés.

Pour être conforme bien veiller à la déposition des statuts et du bilan financier qui doivent être public.

Tous les documents sont disponibles sur le site de la csd : cgt-des-territoriaux-de-templeuve.over-blog.com

Et sur le site de la FD à l’espace militant mot de passe « Gagner2022 ».

**Point sur la commande matériel Fédéral**

Une démo a été faite en direct pour une camarade.

Toute la démarche est à la fois sur le blog de la CSD et sur le site fédéral.

* **CNF**

En prévision du 13ème congrès FDSP il sera validé au CNF des 18 et 19 mai la proposition de lieu et dates (Lille au palais des congrès du 6 au 9 novembre 2023) et des commissions. Compte tenu du lieu, un appel à candidature est fait aux syndicats pour la commission organisation dans un premier temps.

Pour la commission organisation les camarades suivants ont portés leur candidature :

Mohamed Chenoufi cgt tourcoing

Paul Heems cgt du département du nord

Fredrique Parisot cgt mel de lille

Fatima Abdellaoui ufict

Joseph Demeulemeester cgt région HDF, qui a souhaité que l’on transmette sa candidature pour cette commission.

Franck Deglave cgt villeneuve d’ascq se propose pour la sono.

Dominique Ben propose pour la prise en charge hébergement de faire appel à l’association Eclat.

Les autres commissions sont Activités, Orientations, Statuts, Candidatures, Mandat et votes.

Les candidatures devront être validées par les syndicats.

Un membre du collectif animation CSD59 participera au CNF du 18 et 19 mai 2022

Prochaine réunion CFR le 3 juin 2022 à Lens

**Règles de vie financières**

Dans le cadre de l’aide à l 'activité des coordinations en vue du déploiement pour les élections pro 2022, un budget prévisionnel global de 2500 € est prévu pour l’ensemble des 8 coordinations sur présentation d’un plan de travail, dans la limite du budget CSD et repartie de manière équitable entre les coordinations. Les remboursements peuvent se faire soit auprès de la coordination si présence d’une trésorerie soit directement vers les syndiqués.

Il est a noté aussi que la CSD59 se mettra en rapport avec les différentes UL du département et de l’Ud (le contact est déjà en cours avec l’Ud) pour prévoir un plan de déploiement sur le territoire, afin de mettre en adéquation nos forces, de venir en aide aux syndicats sur les territoires reculés du département. Ce qui permettra de couvrir plus largement le territoire. Suivant le plan de travail de chaque coordination nous essaieront de mettre en place ce dispositif en lien avec les différentes UL et l’UD. Voir Interpro, toutes les aides sont les bienvenues.

Un point d’orga à été fait lors de la réunion, chaque syndicat présent à pu constater sa situation.

L’état d’orga sera envoyé à tous pour rappel.

Le contrôle de la mutualisation est fait par la trésorerie de la CSD59.

Un courrier de rappel des règles de mutualisation, avec appel à mutualiser (chiffré) sera envoyé à tous les syndicats dans les semaines qui viennent.

**Point sur les règles de remboursement par la CSD59**

Frais kms 34cts

Formations ce qui change :

Repas pour les stagiaires : la CSD prend en charge à hauteur de 3.50 pour les syndicats mutualistes, le repas reste à la charge du syndicat demandeur pour les non mutualistes sauf cas particulier.

Une participation de 1e par stagiaire est accordée pour les fais annexes au lieu d’accueil qui reçoit.

De manière générale pour pouvoir bénéficier de ces remboursements, les syndicats doivent régler leurs cotisations aux structures, dans un délai de 6 mois (sauf cas exceptionnel). Voir le document complet en pj.

**Formation :**

Difficulté à remplir les formations proposées.

* Comment passe l’information ?
* Quelles démarches vers les syndiqués ?
* Faut- il aller chercher les stagiaires ?

Les freins à la formation sont nombreux

* pas de motivation
* pressions du travail
* difficulté de mobiliser plusieurs jour d’absence
* problème des calendriers

Voir à fusionner des secteurs pas trop éloignés sur une formation. Envoyer le calendrier aux UL et UD pour les camarades qui ne sont pas affilies à un syndicat, pour les isolés.

Les pistes sont à travailler.

**Activité menée par la CGT sur l’égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles**

Il est rappelé l’importance des enjeux de ce combat, qu’il y a des formations proposées et des collectif femme mixité au niveau confédéral, fédéral, UD59 et certaines UL (Lille, Tourcoing…)

Le document fourni porte sur l’égalité femmes-hommes dans nos structures CGT.

Une journée d’étude est prévue le 19 mai 2022 par la cellule de l’UD. Pour y participer se rapprocher de l’UD 59.